



Commission paritaire de la batellerie

1390004 Navigation en système

Prime de fin d'année	1
Pension complémentaire	2
Travail supplémentaire – travail du dimanche	2
Salaire du membre d'équipage manquant.....	3
Personnel de réserve	3
Indemnité spéciale – détenteur d'un ticket-radar	3
Indemnité chargement et déchargement.....	4
Indemnité navigation en estuaire	4
Indemnité pour cargaison sale, insalubre et incommode.....	4
Nettoyage tanks	5
Indemnité forfaitaire préchauffage cargaison	5
Indemnité logement à terre	6
Frais de déplacement et de séjour	6
Compensation quand on ne peut pas recevoir un repas chaud	6
Intervention dans le prix de la nourriture	7

Les CCT mentionnées ci-après peuvent être consultées sur le site du SPF ETCS :
<http://www.emploi.belgique.be/searchCAO.aspx?id=4708>

Le site ne permettant pas de consulter des CCT antérieures à 1999, le texte des CCT plus anciennes est repris dans cette fiche.

Prime de fin d'année

CCT du 26 novembre 2007 (86.234)

Fixation des salaires, indemnités et conditions de travail et liaison des salaires à l'indice des prix à la consommation dans la batellerie

Art. 1, 21, 37 et 38.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2007 pour une durée indéterminée.

CCT du 13 février 2012 (108.940)

Accord 2011 – 2012

Art. 1, 2 et 5.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2012 pour une durée indéterminée.



CCT du 3 octobre 2012 (112.180)

La possibilité d'instauration d'un régime de navigation en système

Art. 1, 5, 7, 10 et 12 + annexe 2.

Durée de validité : 3 octobre 2012 pour une durée indéterminée.

CCT du 6 juin 2013 (116.325)

Prime de fin d'année

Tous les articles.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2013 pour une durée indéterminée.

Pension complémentaire

CCT du 22 août 2006 (80.980)

Instauration d'un régime sectoriel de pension complémentaire pour les travailleurs de la batellerie

Tous les articles + annexes 1, 2 et 3.

Durée de validité : 22 août 2006 pour une durée indéterminée.

CCT du 22 août 2006 (80.981)

Garantie d'une allocation compensatoire suite à la cessation de la convention collective de travail du 29 novembre 2002 – pension complémentaire

Art. 1 au 5 et 8.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2007 pour une durée indéterminée.

CCT du 8 mai 2007 (86.121)

Elargissement de la garantie d'une allocation compensatoire contenue dans la CCT du 22 août 2006 - pension complémentaire suite à la cessation de la CCT du 29 novembre 2002 - pension complémentaire

Tous les articles.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2007 pour une durée indéterminée.

Travail supplémentaire – travail du dimanche

CCT du 26 novembre 2007 (86.234)

Fixation des salaires, indemnités et conditions de travail et liaison des salaires à l'indice des prix à la consommation dans la batellerie

Art. 1, 17, 37 et 38.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2007 pour une durée indéterminée.

CCT du 3 octobre 2012 (112.180)

La possibilité d'instauration d'un régime de navigation en système

Art. 1, 3, 4, 5, 10 et 12 + annexe 2.

Durée de validité : 3 octobre 2012 pour une durée indéterminée.

CCT du 13 décembre 2012 (112.906)

Augmentation du quota d'heures supplémentaires

Tous les articles.

Durée de validité : 3 octobre 2012 pour une durée indéterminée.



Salaire du membre d'équipage manquant

CCT du 26 novembre 2007 (86.234)

Fixation des salaires, indemnités et conditions de travail et liaison des salaires à l'indice des prix à la consommation dans la batellerie

Art. 1, 16, 37 et 38.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2007 pour une durée indéterminée.

CCT du 13 février 2012 (108.940)

Accord 2011 – 2012

Art. 1, 2 et 5.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2012 pour une durée indéterminée.

CCT du 3 octobre 2012 (112.180)

La possibilité d'instauration d'un régime de navigation en système

Art. 1, 5, 10 et 12 + annexe 2.

Durée de validité : 3 octobre 2012 pour une durée indéterminée.

Personnel de réserve

CCT du 26 novembre 2007 (86.234)

Fixation des salaires, indemnités et conditions de travail et liaison des salaires à l'indice des prix à la consommation dans la batellerie

Art. 1, 23, 24, 25, 26, 34, 37 et 38.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2007 pour une durée indéterminée.

CCT du 13 février 2012 (108.940)

Accord 2011 – 2012

Art. 1, 2 et 5.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2012 pour une durée indéterminée.

CCT du 3 octobre 2012 (112.180)

La possibilité d'instauration d'un régime de navigation en système

Art. 1, 5, 10 et 12 + annexe 2.

Durée de validité : 3 octobre 2012 pour une durée indéterminée.

Indemnité spéciale – détenteur d'un ticket-radar

CCT du 26 novembre 2007 (86.234)

Fixation des salaires, indemnités et conditions de travail et liaison des salaires à l'indice des prix à la consommation dans la batellerie

Art. 1, 22, 34, 37 et 38.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2007 pour une durée indéterminée.

CCT du 13 février 2012 (108.940)

Accord 2011 – 2012

Art. 1, 2 et 5.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2012 pour une durée indéterminée.



CCT du 3 octobre 2012 (112.180)

La possibilité d'instauration d'un régime de navigation en système

Art. 1, 5, 10 et 12 + annexe 2.

Durée de validité : 3 octobre 2012 pour une durée indéterminée.

Indemnité chargement et déchargement

CCT du 26 novembre 2007 (86.234)

Fixation des salaires, indemnités et conditions de travail et liaison des salaires à l'indice des prix à la consommation dans la batellerie

Art. 1, 17, 18, 37 et 38.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2007 pour une durée indéterminée.

CCT du 13 février 2012 (108.940)

Accord 2011 – 2012

Art. 1, 2 et 5.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2012 pour une durée indéterminée.

CCT du 3 octobre 2012 (112.180)

La possibilité d'instauration d'un régime de navigation en système

Art. 1, 10 et 12.

Durée de validité : 3 octobre 2012 pour une durée indéterminée.

Indemnité navigation en estuaire

CCT du 26 novembre 2007 (86.234)

Fixation des salaires, indemnités et conditions de travail et liaison des salaires à l'indice des prix à la consommation dans la batellerie

Art. 1, 29, 34, 37 et 38.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2007 pour une durée indéterminée.

CCT du 13 février 2012 (108.940)

Accord 2011 – 2012

Art. 1, 2 et 5.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2012 pour une durée indéterminée.

CCT du 3 octobre 2012 (112.180)

La possibilité d'instauration d'un régime de navigation en système

Art. 1, 5, 10 et 12 + annexe 2.

Durée de validité : 3 octobre 2012 pour une durée indéterminée.

Indemnité pour cargaison sale, insalubre et incommode

CCT du 26 novembre 2007 (86.234)

Fixation des salaires, indemnités et conditions de travail et liaison des salaires à l'indice des prix à la consommation dans la batellerie

Art. 1, 28, 30, 34, 37 et 38.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2007 pour une durée indéterminée.



CCT du 13 février 2012 (108.940)

Accord 2011 – 2012

Art. 1, 2 et 5.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2012 pour une durée indéterminée.

CCT du 3 octobre 2012 (112.180)

La possibilité d'instauration d'un régime de navigation en système

Art. 1, 10 et 12.

Durée de validité : 3 octobre 2012 pour une durée indéterminée.

Nettoyage tanks

CCT du 26 novembre 2007 (86.234)

Fixation des salaires, indemnités et conditions de travail et liaison des salaires à l'indice des prix à la consommation dans la batellerie

Art. 1, 31, 34, 37 et 38.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2007 pour une durée indéterminée.

CCT du 13 février 2012 (108.940)

Accord 2011 – 2012

Art. 1, 2 et 5.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2012 pour une durée indéterminée.

CCT du 3 octobre 2012 (112.180)

La possibilité d'instauration d'un régime de navigation en système

Art. 1, 5, 10 et 12 + annexe 2.

Durée de validité : 3 octobre 2012 pour une durée indéterminée.

Indemnité forfaitaire préchauffage cargaison

CCT du 26 novembre 2007 (86.234)

Fixation des salaires, indemnités et conditions de travail et liaison des salaires à l'indice des prix à la consommation dans la batellerie

Art. 1, 32, 34, 37 et 38.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2007 pour une durée indéterminée.

CCT du 13 février 2012 (108.940)

Accord 2011 – 2012

Art. 1, 2 et 5.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2012 pour une durée indéterminée.

CCT du 3 octobre 2012 (112.180)

La possibilité d'instauration d'un régime de navigation en système

Art. 1, 5, 10 et 12 + annexe 2.

Durée de validité : 3 octobre 2012 pour une durée indéterminée.



Indemnité logement à terre

CCT du 26 novembre 2007 (86.234)

Fixation des salaires, indemnités et conditions de travail et liaison des salaires à l'indice des prix à la consommation dans la batellerie

Art. 1, 26 a, 34, 37 et 38.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2007 pour une durée indéterminée.

CCT du 13 février 2012 (108.940)

Accord 2011 – 2012

Art. 1, 2 et 5.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2012 pour une durée indéterminée.

CCT du 3 octobre 2012 (112.180)

La possibilité d'instauration d'un régime de navigation en système

Art. 1, 10 et 12.

Durée de validité : 3 octobre 2012 pour une durée indéterminée.

Frais de déplacement et de séjour

CCT du 26 novembre 2007 (86.234)

Fixation des salaires, indemnités et conditions de travail et liaison des salaires à l'indice des prix à la consommation dans la batellerie

Art. 1, 23, 26 b, 27, 34, 37 et 38.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2007 pour une durée indéterminée.

CCT du 13 février 2012 (108.940)

Accord 2011 – 2012

Art. 1, 2 et 5.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2012 pour une durée indéterminée.

CCT du 3 octobre 2012 (112.180)

La possibilité d'instauration d'un régime de navigation en système

Art. 1, 10 et 12.

Durée de validité : 3 octobre 2012 pour une durée indéterminée.

Compensation quand on ne peut pas recevoir un repas chaud

CCT du 26 novembre 2007 (86.234)

Fixation des salaires, indemnités et conditions de travail et liaison des salaires à l'indice des prix à la consommation dans la batellerie

Art. 1, 33, 37 et 38.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2007 pour une durée indéterminée.

CCT du 3 octobre 2012 (112.180)

La possibilité d'instauration d'un régime de navigation en système

Art. 1, 10 et 12.

Durée de validité : 3 octobre 2012 pour une durée indéterminée.



Intervention dans le prix de la nourriture

CCT du 26 novembre 2007 (86.234)

Fixation des salaires, indemnités et conditions de travail et liaison des salaires à l'indice des prix à la consommation dans la batellerie

Art. 1, 26 c, 34, 37 et 38.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2007 pour une durée indéterminée.

CCT du 13 février 2012 (108.940)

Accord 2011 – 2012

Art. 1, 2 et 5.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2012 pour une durée indéterminée.

CCT du 3 octobre 2012 (112.180)

La possibilité d'instauration d'un régime de navigation en système

Art. 1, 10 et 12.

Durée de validité : 3 octobre 2012 pour une durée indéterminée.